

Commune d'Entrevennes PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2013-326 du 01 mars 2013

ZONAGE REGLEMENTAIRE (retrait-gonflement des argiles)

Légende :

Niveau de contraintes

 Zone B2 - Constructible sous conditions

 Zone sans contrainte spécifique

Nature du risque

 : retrait-gonflement des argiles

 Limite communale



Echelle : 1/10 000

Réalisation : Sol Concept

Version
Etablie le : Juin 2012

Edition : Sol Concept

Modifiée le :

